

Comité Syndical • Séance du 27/03/2013

Compte rendu de réunion

Toutes les présentations sont disponibles sur L'Intranet du Syndicat Mixte (contacter le secrétariat en cas de perte de votre code)

PARTIE I :

9h15 : Ouverture de la séance

Le quorum étant atteint, **H. Malherbe, Présidente du Syndicat Mixte** ouvre la séance : après avoir remercié les délégués de leur présence, elle demande à l'assemblée s'il y a un volontaire pour assurer la fonction de secrétariat de séance. M. Benoit se propose.

La Présidente, H. Malherbe met ensuite au vote les comptes-rendus des deux derniers comités Syndicaux. Ceux-ci sont validés à l'unanimité.

Elle présente ensuite l'ordre du jour à l'assemblée et le met au vote :

PARTIE I (Comité Syndical)

I. Informations des décisions prises par la Présidente

II. Vote du budget :

- Compte de Gestion 2012 : **Délibération n°1**
- Compte Administratif 2012 : **Délibération n°2**
- Affectation des résultats 2012 : **Délibération n°3**
- Budget Primitif 2013 : **Délibération n°4**

III. Ressources humaines

- Evolution du tableau des effectifs du Syndicat Mixte : **Délibération n°5**

PARTIE 2 (Comité syndical et CLE)

I. Informations

- Etat des nappes mars 2013
- Présentation du rapport d'activité 2012 : **délibération du Syndicat n°6 et délibération de la CLE n°1**

II. Résultats de l'étude « Volumes prélevables »

- Etude « volumes prélevables » : présentation des résultats de la phase 1 : « estimation des volumes prélevés »

III. Avis

- Avis sur la consultation SDAGE 2016-2022 : **délibération du Syndicat n°7 et délibération de la CLE n°2**
- Avis sur l'emploi de mâchefers sur la plaine du Roussillon (ne concerne que la CLE, le Comité Syndical ayant déjà délibéré) : **délibération de la CLE n°3**

L'ordre du jour est validé à l'unanimité.

Informations des décisions prises par la Présidente en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par le Bureau et le Comité Syndical

La Présidente, H. Malherbe, présente les informations suivantes :

- **Marché « Information et Communication »** (délibération du 22/10/2012) : le lot 1 (définition de la stratégie) et le lot 2 (création des outils) ont été attribués à l'Agence KFH Communication.
 - Montant du lot 1 : 8700 € H.T.
 - Montant du lot 2 : marché à bon de commande avec un maximum fixé à 30 000 € / an.

Une demande d'aide a été transmise à l'Agence de l'eau en fin d'année 2012.

- **Marché « Fourniture de matériels techniques pour le suivi piézométrique »** (délibération du 09/01/2013) : la date limite de réception des offre était fixée au 22/03/2013. 7 offres ont été reçues. L'ouverture des plis est à venir.

Budget

H. Malherbe, propose de voter le compte administratif avant le compte de gestion. Ce qui est accepté à l'unanimité.

Compte Administratif 2012

Le Directeur du Syndicat Mixte pour la Protection et la Gestion des Nappes Souterraines de la Plaine du Roussillon, Hichem Tachrift, présente de manière détaillée le compte administratif 2012 du Syndicat Mixte. L'exercice 2012 s'est clôturé avec un excédent de 167 615 € (fonctionnement et investissement confondus) et un reste à réaliser de 65 803 €.

L'excédent issu de l'exercice 2012 étant important, le débat se porte sur le montant des cotisations des collectivités membres qui pourrait potentiellement être diminué, d'autant plus que les dotations de l'Etat pour les collectivités territoriales sont appelées à fortement baisser dans les années à venir.

Ce débat a déjà eu lieu lors du vote du budget 2011 et une position a été tranchée : il a été décidé de maintenir constantes les cotisations afin de permettre au Syndicat Mixte de monter en puissance sans que les cotisations varient fortement d'une année sur l'autre. Cette position est renforcée dans la mesure où l'enjeu de la gestion de l'eau est question de plus en plus prégnante qui nécessitera à l'avenir des moyens importants.

Ce maintien constant des cotisations parait sage pour beaucoup, dans un contexte de crise et de baisse des dotations de l'Etat : il apparaîtra d'autant plus difficile d'envisager en 2014 et 2015 une hausse importante des cotisations pour les collectivités membres.

A l'issue de ces discussions, La Présidente, propose de passer au vote et quitte la salle pour que celui-ci se déroule en son absence, conformément aux textes en vigueur.

M. Moly, premier Vice-président, met au vote le compte administratif 2012.

Le compte administratif 2012 est voté à l'unanimité (délibération n°1).

La Présidente, H. Malherbe, rejoint l'assemblée pour poursuivre la présidence de la réunion.

Compte de Gestion 2012

H. Ventura, Trésorière principale de la Pairie Départementale présente le compte de Gestion, document rédigé par son administration. Elle indique que le Compte administratif est conforme au compte de gestion et que la collaboration entre la pairie départementale et le syndicat mixte se déroule dans de très bonnes conditions.

Elle rappelle également que le résultat du Syndicat Mixte pour l'année 2012 est en baisse de plus de 90 k€ par rapport à l'année 2011 et que les restes à réaliser à l'issue de l'année 2012 s'élèvent à plus de 65 k€ : ainsi les 3/5 de l'excédent budgétaire de l'année 2011 ont été consommés en 2012.

En l'absence de remarques de la part de l'assemblée, le compte de gestion 2012 est mis au vote :

Le compte de gestion 2012 est approuvé à l'unanimité par le Comité Syndical (délibération n°2)

Affectation des résultats

L'affectation des résultats proposée est adoptée à l'unanimité (délibération n°3).

Budget primitif 2013

Le Directeur, H. Tachrift, rappelle en préambule les orientations de travail définies pour 2013 lors du Débat d'Orientation Budgétaire et leurs conséquences en matière budgétaire. Il détaille ensuite le budget primitif 2013 proposé à l'assemblée délibérante.

La forte augmentation des charges de personnel prévue en 2013 pose question, alors que l'effectif du Syndicat Mixte reste constant.

H. Tachrift indique que l'augmentation de dépenses de charge de personnel s'explique en grande partie par la situation spécifique de l'agent administratif du Syndicat Mixte. Ce dernier actuellement à mi-temps est mis à disposition par le Conseil Général : en conséquence, les charges liées à ce poste pour l'année n sont remboursées au Conseil Général l'année n+1. Ainsi les charges 2012 liées à ce poste sont mandatées au cours de l'exercice 2013. Il s'avère qu'en 2013 cet agent va partir en congés maternité et que pour le remplacer, le Syndicat Mixte doit recruter directement un contractuel. Ainsi, pour

l'année 2013, le Syndicat Mixte verra ses charges de personnels liées à ce poste quasiment doubler.

D'autres facteurs moins importants participent également à augmenter le prévisionnel des dépenses de charge de personnel : une éventuelle modification du tableau des effectifs en cours d'année (voir point à l'ordre du jour suivant), l'avancement de certains agents du Syndicat Mixte, la prise en charge d'un stagiaire etc.

Il est convenu qu'à l'avenir, la présentation du budget mette en évidence cette mise à disposition de personnel.

En l'absence d'autres remarques, le Comité Syndical passe au vote :

le Budget primitif 2013 du Syndicat Mixte est approuvé à l'unanimité (délibération n°4).

Ressources humaines : évolution du tableau des effectifs

Le Directeur, H. Tachrift expose les évolutions proposées : avec la montée en charge de l'activité du Syndicat Mixte depuis 2010, un mi temps pour le poste d'adjoint administratif ne suffit plus. Il est proposé faire passer ce poste d'adjoint administratif à temps plein en cours d'année, à priori en octobre, dès le retour de congé maternité de l'agent concerné, sachant que cet agent demandera vraisemblablement un temps partiel à 80% en 2013 et 2014.

Les conséquences financières d'une telle décision sont présentées à l'assemblée délibérante.

Par ailleurs il est proposé au Comité Syndical de procéder au recrutement d'un agent contractuel à mi-temps pour assurer l'intérim le temps du congé maternité.

En l'absence de remarques sur cette question, le Comité Syndical passe au vote :

La délibération n°5 portant sur le recrutement d'un agent contractuel et la modification des effectifs est adoptée à l'unanimité.

10h10 : L'ordre du jour de la première partie étant épuisé, La Présidente, H. Malherbe, suspend la séance afin que les membres de la CLE puisse prendre place dans la salle pour la seconde partie de la réunion qui est conjointe (Comité Syndical / Commission Locale de l'Eau).

10h20 : La réunion conjointe « Comité Syndical / Commission Locale de l'Eau » débute : en introduction, **H. Malherbe, Présidente du Syndicat Mixte**, rappelle que la CLE et le Syndicat Mixte travaillant sur les mêmes thématiques, il a été jugé judicieux de proposer une réunion commune, pour éviter notamment aux membres des 2 instances les répétitions sur les sujets techniques. Elle propose l'ordre du jour :

1. Etat des nappes
2. Rapport d'activités du Syndicat Mixte et de la CLE
3. Etude « volumes prélevables »
4. Avis sur les « questions importantes » du SDAGE
5. Avis sur l'emploi de mâchefers en Roussillon

J.P. Alduy, Président de la CLE des nappes de la plaine du Roussillon, propose d'inverser les points 4 et 5, pour avoir le temps de débattre sur les mâchefers. Cette proposition est acceptée.

H. Malherbe, Présidente du Syndicat Mixte, donne ensuite la parole à Grégoire NADAL, Technicien de nappe du Syndicat Mixte pour la protection et la gestion des nappes de la plaine du Roussillon, pour la présentation de l'état des nappes au 20 mars 2013.

Etat des nappes au 20 mars 2013

G. Nadal, présente l'état quantitatif des nappes au 20 mars 2013.

Des discussions techniques s'engagent concernant les nappes du Pliocène et leurs réactions aux pluies. Les mécanismes de transferts de charges dans les nappes captives sont discutés. Il ressort que le niveau piézométrique est bon un indicateur pour suivre l'état des nappes, mais qu'il ne permet pas directement d'en déduire un volume disponible dans les aquifères.

Rapports d'activité de la CLE et du Syndicat Mixte

H. Tachrift et S. Humbert, chargée de Mission SAGE, présentent le rapport d'activités annuel du Syndicat Mixte et de la CLE.

L'action qu'a engagée le Syndicat Mixte avec les foreurs est discutée :

Il est proposé de frapper plus fort à l'échelle nationale pour se faire entendre, de « faire le buzz ». Par ailleurs, une extension des rencontres avec les foreurs espagnols est demandée. Ce dernier point apparait complexe dans la mesure où le Syndicat mixte a déjà un travail important à mener avec les foreurs français et que les foreurs espagnols sont difficiles à toucher.

La création d'un troisième barrage sur la Têt est également évoquée, au niveau de l'ancienne usine de fluor d'Olette. Cette option apparait très difficile à concrétiser étant données les contraintes réglementaires et environnementales très fortes qui existent aujourd'hui pour créer un barrage ex-nihilo.

Le Comité Syndical est appelé à voter sur le rapport d'activité du Syndicat Mixte.

La délibération n°6 portant sur la présentation du rapport d'activité au Comité Syndical est adoptée à l'unanimité.

Etude volumes prélevables

Après une rapide introduction de S. Humbert pour rappeler le contexte et les objectifs de l'étude, M. Puddu, du bureau d'études HYDRIAD, présente les résultats de l'étape 1 relative à l'estimation des volumes prélevés.

S. Humbert précise qu'il s'agit d'une première présentation, qui sera amendée et validée à la prochaine CLE.

La présentation est déclinée en fonction des usages de l'eau : AEP, agriculture, particuliers, tourisme.

Volumes prélevés pour l'AEP

Pas de remarque.

Volumes prélevés pour l'agriculture

Les représentants la chambre d'agriculture affirment que techniquement ce sont des chiffres que la Chambre d'Agriculture ne peut pas valider. Il existe trop d'incertitudes, et pour les lever il faudrait une étude beaucoup plus complète que personne n'a les moyens de mener.

Le Syndicat Mixte fait valoir que cette estimation s'appuie sur une batterie de données très importante, des interviews d'ASA, des enquêtes de terrain avec les agriculteurs et sur une méthodologie validée en Comité Technique.

Suite à de nombreuses discussions, il ressort que ce n'est pas tant la méthodologie et les chiffres présentés qui sont contestés mais l'utilisation qui pourrait en être faite ultérieurement avec la crainte de pénaliser l'activité agricole.

Les représentants de la CLE et de l'Etat indiquent que la démarche proposée ici consiste à obtenir une connaissance la plus complète possible des prélèvements réalisés. Dans une étape ultérieure, des règles de gestion seront discutées.

Volumes prélevés pour les forages des particuliers

Quelques précisions sur la méthodologie employées sont demandées (ratios de consommation retenus etc.). Le Bureau d'étude apporte les précisions techniques demandées.

Volumes prélevés pour le tourisme

Pas de remarques.

Conclusion

Cette étude fait ressortir que de nombreux prélèvements ne sont pas connus des administrations. Un important travail de régularisation est donc à mener.

Cette première présentation avait pour objectif de fournir au membres de la CLE et du Comité Syndical les premiers résultats acquis. La validation de ces chiffres se fera au travers d'un vote formel en CLE, vraisemblablement avant l'été.

Avis de la CLE sur les mâchefers

Pour des questions de délais, le Syndicat Mixte s'est déjà prononcé sur ce dossier. Ce point de l'ordre du jour ne concerne donc que la Commission Locale de l'Eau (voir compte-rendu de CLE).

Avis les « questions importantes » préparatoires au SDAGE

J-P Alduy s'excuse : il a un impératif et doit quitter l'assemblée. Suite à son départ, Marcel Descosy, Maire de Palau del Vidre et 2ème Vice-président, prend la présidence de la séance de CLE.

C. Graille, représentant l'Agence de l'Eau, présente l'objet de l'avis demandé à la CLE et au Syndicat Mixte.

Globalement les préoccupations de la CLE sont bien prises en compte dans ces « questions importantes ». Toutefois, Séverine Humbert indique que quelques points de vigilance ont été soulevés, comme le problème spécifique des forages. Pour rappel, un document complet a été mis en consultation avant la réunion sur le site web du Syndicat Mixte, reprenant, pour chaque « question importante » : une synthèse des documents proposés pour avis, le rappel de la problématique sur les nappes du Roussillon (tiré du diagnostic), et une proposition d'avis.

La délibération n°7 relative à l'avis du Comité Syndical tel que proposé sur les « questions importantes » préparatoire au SDAGE est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente, Hermeline Malherbe pour le Comité Syndical et Monsieur Marcel Descosy pour la CLE clôturent la séance à 13h.